

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

18^{ème} COURSE DE COTE VHC

ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

10-11-12 avril 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte, des règles spécifiques Course de Côte VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

<i>Course de Côte</i>	
Asa organisatrice :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES
Nom :	18 ^{ème} Course de Côte St Jean du Gard Col Saint Pierre
Date :	10,11 et 12 avril 2026
Niveau d'inscription :	National
Eligibilité :	Championnat de France de la Montagne VHC, Trophée CFM Challenge et Championnat de Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	12/02/2026 N°129
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	CHANTAGREL
Téléphone :	06 86 78 72 87
Mail :	Nathalie.chantagrel@gmail.com
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES
Adresse :	Pôle Mécaniques Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues
Téléphone :	04 66 55 65 66
Mail :	asa.ales30@yahoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Hervé BESSON Licence n°151182
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M. Josep BESOLI Licence n°_001 ICSE ND M. Jean François PASCAL Licence n°2806
Secrétaire Collège Commissaires Sportif	M. Olivier COULET Licence n°19312
Directeur de Course	M. Marc HABOUZIT Licence n°7145
Directeur de Course adjoint délégué VHC	M. Jean Claude HECTOR Licence n°1805
Commissaire Technique responsable	M. Jean Claude CARRE Licence n°13049
Commissaire(s) Techniques adjoint(s)	M. Michel MOLINES Licence n°9502 M. Christian MANGEMATIN Licence n°6507
Médecin responsable	ADAMU
Chargé de la mise en place des moyens	M. Bruno PONS
Chargé des relations avec les concurrents	M. Bernard VOGEL Licence n°25203 M. Joël MARRAINE Licence n°2717
Chargé des Commissaires de route	Mme Nathalie CHANTAGREL Licence n°9549
Chronométrateurs	M. Jean Paul DURAND Licence n°27683

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements (<i>date & heure</i>)	Jeudi 2 avril 2026 à minuit
Publication de la liste des engagés (<i>date & heure</i>)	Mercredi 8 avril 2026 à 22H00
Vérifications administratives (<i>lieu, date & heure</i>)	Espace Paulhan – Avenue de la Résistance – 30270 St Jean du Gard Vendredi 10 avril 2026 : de 9H30 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
Vérifications techniques (<i>lieu, date & heure</i>)	Dans les Paddocks, Camping du petit baigneur le Vendredi 10 avril 2026 : de 9H45 à 12H15 et de 15H30 à 19H15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (<i>date & heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à 21H00
Briefing des commissaires (<i>date & heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à 21H00
Essais non chronométrés (<i>date & heure</i>)	Néant
Essais chronométrés (<i>date & heure</i>)	Samedi 11 avril 2026 à partir de 8H00
Briefing des pilotes (<i>date & heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 à 20H - Espace Paulhan – Avenue de la Résistance- 30270 St Jean du Gard
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (<i>date & heure</i>)	Samedi 11 avril 2026 – 15H00
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (<i>date & heure</i>)	Vendredi 10 avril 2026 – 18H00

Course	
1 ^{ère} montée	Samedi 11 avril 2026 à partir de 15H30
2 ^{ème} montée	Dimanche 12 avril 2026 à partir de 9H00
3 ^{ème} montée	À la suite de la 2 ^{ème} montée de course
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium (<i>date & heure</i>)	Dimanche 12 avril 2026 ; 30 mn après le retour du convoi au camping du petit baigneur
Remise des prix (<i>date & heure</i>)	Dimanche 12 avril 2026 ; 30 mn après le retour du convoi au camping du petit baigneur

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 10 avril 2026

Horaires : 9H30 à 12H00 et 15H00 à 19H00,

Lieu : Espace Paulhan – Avenue de la Résistance – 30270 St Jean du Gard

Vérifications techniques le vendredi 10 avril 2026

Horaires : 9H45 à 12H15 et 15H30 à 19H15

Lieu : Camping du petit Baigneur – 30270 St Jean du Gard

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Rossel et Fils Peugeot St Jean du Gard

Adresse : 188 Grand Rue, 30270 ST JEAN DU GARD

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Adresse : ASA Alès - Pôle Mécanique Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon Fontanes 30 520 St Martin de Valgagues

Jusqu'au 2 avril 2026 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 440 €, réduits à 220 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

- Concurrents engagés au CFM Challenge : 180 €, licenciés Asa Alès : - 40€ de remise sur le tarif correspondant à leur statut.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement, une photocopie de la 1^{ère} page du PTH/PTN.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques Courses de Côte VHC

Le nombre total des voitures admises (toutes compétitions confondues sur le WE) est fixé à 200.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur via l'additif n°1

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Nationale de St Jean du Gard – Col St Pierre se déroulera sur le parcours suivant :

Route Départementale 260 – Corniche des Cévennes

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Bannières alt 244 m

Arrivée Chemin du Resses – Col St Pierre alt 585 m

Pente moyenne : 6,6% - maximum 8%

Longueur du parcours 5 080 m

Modalités de retour au départ : par convoi

Parc de départ : St Jean du Gard

Parc d'arrivée : Après l'arrivée, sur la RD260, au Col St Pierre

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu camping du petit baigneur
Sur la Course : en amont de la ligne de départ

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au Camping du Petit Baigneur.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir du vendredi 10 avril 2026, 9 heures.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire se situe au Camping du Petit Baigneur

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : l’Espace Paulhan – avenue de la résistance 30270 St Jean du Gard et application Sportity
- pendant les essais et la course au parc départ : application Sportity
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée : application Sportity

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Espace Paulhan – avenue de la résistance 30270 St Jean du Gard, vendredi 10 avril 2026 de 8H à 19H

Téléphone permanence n° 06 86 78 72 87

Centre de secours le plus proche :

Lieu : La Glacière RD 907, 30270 ST JEAN DU GARD Téléphone n° 04 66 54 26 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Précision concernant l’ordre des départs : VHC, Caterham puis Modernes

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le vendredi 10 avril 2026 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance 30270 St Jean du Gard

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture non autorisés.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l'issue des essais

Il sera établi un classement général permettant de donner les ordres de départ.

A l'issue de la course

il ne sera pas établi de classement général.

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées. Il sera impérativement établi :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement par classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,
- un classement série A et série B séparées,
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés d'une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 avril 2026, 30 minutes après le retour du convoi au camping le « Petit Baigneur ».